



Négos salariales 2013 : C'est mal barré !

Commencée avec retard (fin décembre), les négociations salariales ont bien du mal à décoller !

Les **premières propositions** de la Poste sont notoirement insuffisantes puisqu'elle ne propose que 1,3% en 2 fois (*rappel : en 2012, FO avait obtenu 2,1 pour les classes I et II, cad +0,75% au dessus de l'inflation*).

Depuis... on en reste aux "**premières propositions**", point !

Alors que la vie est de plus en plus chère, que les annonces d'augmentation pleuvent depuis plusieurs mois, La Poste a manifestement choisi de ne rien lâcher.

Sommaire

page 1
Éditorial

page 2
*Complément-
poste*

page 3
*Accord "Vie au
travail"*

page 4
*Nos droits : les
ASA pour enfant
malade (rappel)*

Complément-Poste : la Cour de Cassation confirme...

Dès l'instant où la Poste a créé la prime appelée "complément-poste" en lui fixant un **montant inférieur** à ceux des fonctionnaires, elle était dans l'illégalité.

A l'époque, FO avait, tout d'abord, tiré la sonnette d'alarme... mais devant l'*inertie* des patrons de la Poste, elle avait engagé plusieurs actions aux prud'hommes, un peu partout en France. Toutes donnant raison aux requérants !

La première conséquence fut la signature d'un accord salarial en 2001 qui stipulait que les CP devraient être identiques entre les fonctionnaires et les salariés au plus tard... fin 2003.

Mais même cet accord, la Poste ne l'a pas respecté et elle a fait prolonger - autant que le droit le permet- les procédures engagées par FO.

Mais le 6 février 2013, la Cour de Cassation vient de rendre un nouvel arrêt qui :

- > confirme l'action de FO et des 34 salariés (150 000€ de rappel, quand même !)
- > confirme le principe "**à travail égal, salaire égal**" et sa *méconnaissance* par la Poste !



La balle est désormais dans le camp des patrons de la Poste : ou ils se conforment à la décision des Grands Magistrats ou ce ne sera pas le seul jugement !

En Isère, une première vague de dossiers est entre les mains des Prud'hommes... A suivre.

Accord Cadre "Vie au travail" : Les mesures immédiates

L'accord-cadre Vie au travail, a comme objectif, comme son nom l'indique, de *cadrer* les futures négos : déterminer les thèmes et axes de discussion ainsi que leurs calendriers. Ces chantiers de négociations sont au nombre de 5 dont :

- > Organisation et contenu et conditions de travail (normes et cadences, moyens de remplacement, pénibilité, conciliation vie pro et familiale,...)
- > Santé et sécurité au travail (prévention-détection des risques,...)
- > Relations sociales (loyauté,...)
- > ...

On verra bien, dans les prochains semaines/mois ce que ça donnera !

En attendant, plusieurs mesures immédiates ont été prises dont deux qui nous intéressent au premier chef :



